



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômage

Question écrite n° 120892

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur un document, récemment diffusé, dans lequel deux administrateurs de l'INSEE estiment le taux de chômage à la fin de l'année 2006 à 9,5 % au lieu de 8,7 %. Selon cette étude, le taux de 9,5 % représenterait les demandeurs d'emploi au sens du BIT, c'est-à-dire ceux qui, quand on les interroge, se déclarent à la recherche d'un emploi, qu'ils soient inscrits ou non à l'ANPE. Il souhaite connaître son avis sur ce texte.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120892

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2817